

pieds carrés, situé dans l'aire d'inspection, où il assurera une surveillance directe de l'opération. Il faut au moins trois salles d'interview de l'Immigration, d'environ 120 pieds carrés chacune, situées au voisinage immédiat de l'aire d'inspection. Le service de l'Agriculture aura besoin d'un bureau de travail d'environ 150 pieds carrés aux fins d'analyses de laboratoire et d'études ou d'analyses scientifiques.

8. INSTALLATIONS POUR LES EMPLOYES DE L'ORGANISME D'INSPECTION FEDERAL

Chaque installation de prédédouanement doit comporter, au minimum, les commodités suivantes pour les employés:

- a. Toilettes distinctes pour le personnel masculin et le personnel féminin d'inspection. Elles doivent avoir dans chaque cas un vestiaire contigu avec armoires fermant à clé et comportant des douches dont le nombre et les dimensions dépendront du nombre des membres du personnel d'inspection.
- b. Salon et salle à déjeuner combinés, assez grands pour recevoir les membres du personnel de l'O.I.F. qui sont affectés à cet endroit.
- c. Moyens de stationnement pour le personnel.

9. GENERALITES

Chaque installation de prédédouanement doit comporter, pour le confort des passagers: a) des appareils à contrôle central de l'atmosphère pour le chauffage et la climatisation; b) suffisamment de sièges pour les passagers prédédouanés; et c) des services d'entretien et de surveillance dans l'aire de prédédouanement afin d'assurer un état satisfaisant des locaux pour le public.